

ETATS FINANCIERS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra en date du 03 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mounir GRAJA.

ACTIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2018

ACTIF	Exercice 2018			Exercice 2017
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	7 560 701	3 779 496	3 781 205	3 101 557
AC14 Acomptes versés	155 835		155 835	1 434 444
	7 716 536	3 779 496	3 937 040	4 536 001
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	1 190 565	907 484	283 081	177 799
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	38 328	37 038	1 291	2 583
	1 228 894	944 522	284 371	180 382
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC312 Terrains et constructions d'exploitation (Actions des sociétés immobilières)	2 066 620	529 323	1 537 297	1 591 288
AC32 Autres Placements Financiers				
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations	9 634 912	80 154	9 554 758	9 597 448
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations	44 265 950		44 265 950	34 099 430
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	14 048 101	166 441	13 881 660	10 366 729
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	162 682 809		162 682 809	154 609 579
AC334 Autres prêts	6 207 839		6 207 839	5 253 041
AC335 Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	20 000 000		20 000 000	8 500 000
AC336 Autres	1 000		1 000	1 000
	258 907 231	775 918	258 131 313	224 018 516
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	23 841		23 841	321 014
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	6 576 713	381 402	6 195 311	6 955 239
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	0		0	0
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	34 993	19 611	15 382	0
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	13 194 186		13 194 186	12 546 276
AC633 Débiteurs divers	41 975		41 975	18 247
	19 871 708	401 013	19 470 695	19 840 776
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	1 054 440		1 054 440	14 878 297
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	642 753		642 753	752 275
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	9 423 641	46 745	9 376 896	7 524 543
AC733 Autres comptes de régularisation	2 536 760		2 536 760	1 865 342
AC75 Autres	193 152		193 152	193 012
	13 850 746	46 745	13 804 001	25 213 470
TOTAL DE L'ACTIF	301 575 115	5 947 695	295 627 420	273 789 145

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2018

	Exercice 2 0 1 8	Exercice 2 0 1 7
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Montant Net	Montant Net
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	8 711 748	6 060 709
CP4 Autres capitaux propres	2 243 846	2 935 591
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	25 955 594	23 996 299
CP6 Résultat de l'exercice	4 764 331	3 459 295
Total capitaux propres avant affectation	30 719 925	27 455 594
Passifs		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres Provisions	350 000	350 000
	350 000	350 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA320 Provisions d'assurance vie	243 442 347	227 308 952
PA330 Provision pour sinistres (vie)	9 616 933	9 438 558
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	3 536 294	2 608 264
PA360 Autres provisions techniques (vie)		
	256 595 573	239 355 774
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA622 Autres	380 741	271 375
PA63 Autres dettes		
PA632 Personnel	16 418	15 263
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 730 893	3 940 280
PA634 Crédoeurs divers	634 042	512 560
	5 762 094	4 739 479
PA7 Autres passifs		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	2 199 828	1 888 297
	2 199 828	1 888 297
Total du passif	264 907 495	246 333 551
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	295 627 420	273 789 145

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE AU 31 / 12 / 2018

Notes	2018			2017
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	44 320 570,294	782 766	43 537 804	45 011 576
	44 320 570,294	782 766	43 537 804	45 011 576
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	16 451 804,956		16 451 805	14 331 082
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	679 635,666		679 636	870 613
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	1 340 070,904		1 340 071	174 594
	18 471 511,526	0	18 471 512	15 376 289
TOTAL 1	62 792 081,820	782 766	62 009 316	60 387 864
PRV4 Autres produits techniques			0	4 152
	0,000	0	0	4 152
CHV1 Charges de sinistres				
CHV11 Montants payés	27 450 094,692	146 194	27 303 900	23 940 790
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	1 106 404,733		1 106 405	966 579
	28 556 499,425	146 194	28 410 305	24 907 369
TOTAL 2	28 556 499,425	146 194	28 410 305	24 903 217
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	16 023 564,360		16 023 564	20 391 958
CHV22 Autres provisions techniques	109 829,721		109 830	11 561
	16 133 394,081	0	16 133 394	20 403 519
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		406 407	-406 407	-304 893
	0,000	406 407	-406 407	-304 893
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	7 136 104,868		7 136 105	7 176 660
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	109 522,118		109 522	185 482
CHV43 Frais d'administration	2 224 647,613		2 224 648	2 069 478
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		99 965	99 965	113 663
	9 470 274,599	99 965	9 370 309	9 317 957
TOTAL 3	25 603 668,680	506 373	25 097 296	29 416 583
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	156 036,874		156 037	130 867
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	300 058,055		300 058	240 651
TOTAL 4	456 094,929	0	456 095	371 518
CHV10 Moins values non réalisées sur placements			0	0
TOTAL 5	0,000	0	0	0
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	1 895 916,535		1 895 917	1 516 649
TOTAL 6	1 895 916,535	0	1 895 917	1 516 649
RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE	6 279 902,251	130 198,843	6 149 703,408	4 179 897

ETAT DE RESULTAT AU 31 / 12 / 2018

Notes	2018	2017
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+ 6 149 703	4 179 897
	6 149 703	4 179 897
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	+ 1 895 917	1 516 649
	1 895 917	1 516 649
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	- 204 494	158 748
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	- 78 906	89 601
	283 401	248 348
PRNT2 Autres produits non techniques	+ 86 109	40 147
	86 109	40 147
CHNT3 Autres charges non techniques	- 388 909	292 248
	388 909	292 248
Résultat provenant des activités ordinaires	7 459 419	5 196 095
CHNT4 Impôt sur le résultat	- 2 425 580	1 519 700
	2 425 580	1 519 700
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	5 033 840	3 676 395
PRNT4 Gains extraordinaires	+ 0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	- 269 509	217 100
	269 509	217 100
Résultat extraordinaire	-269 509	-217 100
Résultat net de l'exercice	4 764 331	3 459 295
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	+ 0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	4 764 331	3 459 295

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 / 12 / 2018 (METHODE DIRECTE)

	Notes	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
* Encaissements des primes reçues du réseau	+	43 243 949	43 829 375
* Encaissements des primes acceptations	+	0	0
* Décaissements des primes pour les cessions	-	228 744	277 787
* Sommes versées pour paiement des sinistres (Rachat, Rentes et Capitaux échus)	-	23 746 559	22 460 658
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-	-6 440	0
* Encaissements des sinistres pour cessions	+	-12 589	50 675
* Commissions versées aux intermédiaires	-	3 193 475	3 705 639
* Commissions reçues sur les cessions	+	39 173	52 231
* Commissions versées sur les acceptations	-	-13 355	0
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-	4 796 052	5 446 615
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+	0	0
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+	-2 997	0
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	145 072 672	114 074 961
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+	129 551 253	101 153 240
* Produits financiers reçus	+	14 857 736	13 070 360
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	0	0
* Impôts sur les bénéfices payés	-	2 780 043	2 347 426
* Autres mouvements	-	-84 087	-877 661
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		7 962 861	10 720 456
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	286 868	868 047
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+		
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-		
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	+		
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-	131 500 000	56 500 000
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+	111 500 000	61 500 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-20 286 868	4 131 953
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
* Encaissements suite à l'émission d'actions	+		
* Dividendes et autres distributions	-	1 499 850	1 499 810
* Encaissements provenant d'emprunts	+		
* Remboursements d'emprunts	-		
* Variation des ressources spéciales	+		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-1 499 850	-1 499 810
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
		0	0
Variation de Trésorerie		-13 823 858	13 352 599
Trésorerie de début d'exercice		14 875 936	1 523 337
TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE		1 052 078	14 875 936

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2018 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

➤ Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 33.33%.

A partir du 01/01/2015 la société a commencé à amortir son logiciel métier « SOLIFE » en adoptant un taux d'amortissement de 14.286%.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport : 20 %
Mobilier de bureau : 20 %
Matériel de bureau : 20 %
Agencements, aménagements et installations : 15 %
Matériel informatique : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis
Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2018, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéfices et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

➤ Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition

II. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

□ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2017	Mouvement 2018	Brut au 31/12/2018	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2018
logiciels	5 973 639,643	1 560 836,529	7 534 476,172	3 753 543,035	3 780 933,137
autres immobilisations incorporelles	26 224,525		26 224,525	25 952,824	271,701
logiciels en cours	1 434 444,433	-1 278 609,279	155 835,154		155 835,154
Total	7 434 308,601	282 227,250	7 716 535,851	3 779 495,859	3 937 039,992

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2017	Mouvement 2018	Brut au 31/12/2018	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2018
installations, agencements et amenagements	534 368,748	192 711,786	727 080,534	464 875,367	262 205,167
matériel de transport	56 273,050	0,000	56 273,050	40 797,961	15 475,089
matériel de bureaux	27 405,206	905,463	28 310,669	27 122,785	1 187,884
matériel informatique	378 544,593	356,200	378 900,793	374 688,383	4 212,410
meublement de bureaux	38 328,495	0,000	38 328,495	37 037,740	1 290,755
Total	1 034 920,092	193 973,449	1 228 893,541	944 522,236	284 371,305

□ A2 : Placements

Autres placements financiers

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2017	Mouvement 2018	Brut au 31/12/2018	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2018
placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 066 619,880	0,000	2 066 619,880	529 323,370	1 537 296,510
actions et autres titres à revenus variable (cotés)	2 346 988,150	-1 021 349,139	1 325 639,011	67 515,077	1 258 123,934
OPCVM	0,000		0,000		0,000
SICAV	4 249 557,087	696 104,065	4 945 661,152		4 945 661,152
FCP	3 822 700,453	3 875 086,144	7 697 786,597	19 911,600	7 677 874,997
actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	79 014,000	0,000	79 014,000	79 014,000	0,000
obligations et autres titres à revenus fixes	154 609 579,400	8 073 230,000	162 682 809,400		162 682 809,400
Dépôt à terme	8 500 000,000	11 500 000,000	20 000 000,000		20 000 000,000
autres placements	5 254 040,648	954 798,392	6 208 839,040		6 208 839,040
	180 928 499,618	24 077 869,462	205 006 369,080	695 764,047	204 310 605,033

Participations et entreprises liées

1. Participations **dans** les entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 30/06/2016, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Placements **dans** les entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Il s'agit des sociétés de groupe Amen ainsi que celles dans lesquelles la société siège au conseil d'administration.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2017	Mouvement 2018	Brut au 31/12/2018	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2018
CLINIQUE EL AMEN BEJA	109 800,000		109 800,000	80 154,000	29 646,000
ENNAKL AUTOMOBILES	9 497 722,270		9 497 722,270		9 497 722,270
HOPITAL PRIVE EL AMEN	65 580,000	-42 690,000	22 890,000		22 890,000
COMAR INVESTISSEMENT SICAF	4 500,000		4 500,000		4 500,000
Total	9 677 602,270	-42 690,000	9 634 912,270	80 154,000	9 554 758,270

3. Placements **auprès** des entreprises avec lien de participation

Il s'agit des dépôts à terme, obligations et emprunts auprès des sociétés de groupe.

- Obligations

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2017	Mouvement 2018	Brut au 31/12/2018	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2018
AMEN BANK	21 099 430,000	-1 833 480,000	19 265 950,000		19 265 950,000
TUNISIE LEASING	13 000 000,000	3 500 000,000	16 500 000,000		16 500 000,000
Total	34 099 430,000	1 666 520,000	35 765 950,000	0,000	35 765 950,000

- Certificats de dépôts à terme

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2017	Mouvement 2018	Brut au 31/12/2018	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2018
AMEN BANK	0,000	3 500 000,000	3 500 000,000		3 500 000,000
TUNISIE LEASING	0,000	5 000 000,000	5 000 000,000		5 000 000,000
Total	0,000	8 500 000,000	8 500 000,000	0,000	8 500 000,000

➤ **A3 : Créances**

Libellé	2018			2017		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes acquises et non émises	23 840,592		23 840,592	321 013,613		321 013,613
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	6 576 713,358	381 402,282	6 195 311,076	7 118 786,520	163 547,738	6 955 238,782
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	0,000		0,000	0,000		0,000
Personnel	34 993,487	19 611,189	15 382,298	0,000		0,000
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	13 194 185,568		13 194 185,568	12 546 276,446		12 546 276,446
Débiteurs divers	41 975,042		41 975,042	18 247,033		18 247,033
Totaux	19 871 708,047	401 013,471	19 470 694,576	20 004 323,612	163 547,738	19 840 775,874

• **Autres créances nées d'opérations d'assurances directes :**

Le solde de la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes » qui s'élève à 6 576 713,358 dinars, correspond au solde net global des intermédiaires (agents, courtiers, bureau direct et succursales) en relation avec l'émission et le recouvrement des primes.

Les comptes des intermédiaires créditeurs doivent apparaître au passif du bilan dans la rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes ».

Par ailleurs, le rapprochement du solde comptable avec le solde extracomptable fait apparaître certaines différences qui méritent d'être justifiées et régularisées.

• **Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques**

La rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques » présente un solde de 13 194 185,568 dinars et se détaille comme suit :

Libellés	2018
Retenue - Receveur des finances	3 988 199,332
Impôts sur les sociétés	9 205 986,236
Totaux	13 194 185,568

Le solde du compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 3 988 199,332 dinars correspondent aux paiements des retenues à la source au titre des déclarations fiscales de 2018 et antérieurs. Le solde de ce compte doit être fusionné avec les soldes des comptes de retenue à la source présentés au passif du bilan, pour un montant de 4 129 248,399 dinars au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **A4 : Autres éléments d'actifs**

Libellé	2018	2017
Caisse	14 068,729	8 444,189
Banques et chèques postaux	1 038 009,604	14 867 491,791
Effets à l'encaissement	2 361,216	2 361,216
Frais d'acquisitions reportés	642 753,372	752 275,490
intérêts courus et non échus	9 423 641,492	7 524 543,433

Libellé	2018	2017
Différences sur prix de remboursement	2 236 979,869	1 587 848,058
Charges constatées d'avance	299 779,679	277 494,141
Autres	193 152,109	193 011,628
Totaux	13 850 746,070	25 213 469,946

➤ **P1 : Capitaux propres avant affectation**

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2013 à 3 513 730,599 TND placés dans un compte de réserves soumises à un régime fiscal particulier. Durant l'exercice 2018 on a prélevé un montant de 1 400 000,000 TND au titre de l'exercice 2017 qui ramène le solde au 31/12/2018 à 13 730,599 TND détaillé comme suit :

Réserve pour toutes éventualités	1 413 730,599
Distribution dividendes exercice 2017	-1 400 000,000
Solde Réserves soumises à un régime fiscal spécial	13 730,599

NB : Au 31/12/2018, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

Libellé	Solde au 31/12/2017	Réaffectation régime fiscal spécial	Affectation bénéfice 2017	Dividendes	Régularisation	Bénéfice 2018	Solde au 31/12/2018
Capital social	15 000 000,000						15 000 000,000
Réserve légale	755 241,859		172 964,755				928 206,614
Primes d'émission	50 000,000						50 000,000
Réserve pour fonds social	568 187,521						568 187,521
Réserve pour toutes éventualités	4 687 279,254		3 186 330,348		-708 255,324		7 165 354,278
Réserve spéciale d'investissement	1 521 860,000				708 255,324		2 230 115,324
Réserves soumises à un régime fiscal spécial	1 413 730,599	0,000	0,000	-1 400 000,000	0,000	0,000	13 730,599
Réserve pour toutes éventualités	1 413 730,599			-1 400 000,000			13 730,599
Résultat	3 459 295,103		-3 359 295,103	-100 000,000		4 764 330,670	4 764 330,670
Total	27 455 594,336	0,000	0,000	-1 500 000,000	0,000	4 764 330,670	30 719 925,006

(*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2018, est composé de 150 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	100 649	100	10 064 900	67,10%
AMEN BANK	37 500	100	3 750 000	25,00%
PGI Holding	7 500	100	750 000	5,00%
Autres	4 351	100	435 100	2,90%
TOTAL	150 000		15 000 000	100,00%

➤ **P2 : Autres dettes**

Libellé	2018	2017
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	380 741,432	271 375,291
Personnel	16 418,049	15 263,481
Etat, impôts et taxes retenues à la source	4 129 248,399	3 487 499,617
Etat, organismes sociaux	416 283,750	154 044,667
Etat, autres impôts et taxes	185 360,697	298 735,756
Créditeurs divers	634 041,522	512 560,042
Totaux	5 762 093,849	4 739 478,854

- La rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes » présente un solde nul au 31 décembre 2018 au niveau du passif du bilan. Les comptes des intermédiaires créditeurs ont été présentés à l'actif du bilan dans la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes ».
- La rubrique « Etat, impôts et taxes retenues à la source » présente un solde de 4 129 248,399 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	2018
Retenue - IRPP	56 941,325
Retenue CGC - Agent	1 637,694
Retenue - Marchés	49 319,212
Retenue - Régime réel	69 405,288
Retenue - Régime général	3 886 953,795
Retenue - Jetons de présence	62 024,300
Retenue - Contribution Sociale Solidaire	2 677,518
Retenue - Dividendes	289,267
Totaux	4 129 248,399

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 4 129 248,399 dinars, correspond aux retenues effectuées sur les paiements de 2018 et antérieurs au titre des salaires, marchés, jetons de présences et honoraires. Ces soldes doivent être fusionnés avec le compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 3 988 199,332 dinars présenté à l'actif du bilan, au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **P3 : Autres passifs**

Libellé	2018	2017
Amortissements des différences sur prix de remboursement	1 006 237,871	880 645,912
Charges à payer	960 216,431	1 000 051,339
Produits constatés d'avance	233 373,624	7 600,114
Totaux	2 199 827,926	1 888 297,365

III. Notes sur les postes des états de résultat

➤ Ventilation des charges et des produits des placements

Libellé	2018	2017
revenus des participations	5 527 366,098	1 968 303,632
revenus des autres placements	10 663 605,696	12 283 646,099
autres revenus financiers	2 280 539,732	1 124 339,108
Total produits des placements	18 471 511,526	15 376 288,839
frais externes	23 070,004	21 016,857
autres frais	716 425,458	598 849,953
Total charges des placements	739 495,462	619 866,810

- Les produits financiers arrêtés au 31/12/2018 comportent 1 032 610,780 dinars de dividendes.

□ Ventilation des charges de personnel

Libellé	2018	2017
salaires	2 426 961,639	2 393 343,405
charges sociales	506 529,826	461 101,914
autres	321 337,599	385 189,944
Total	3 254 829,064	3 239 635,263

□ Charges de commissions

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2018 à 3 321 998,339 dinars, contre 3 902 449,759 dinars au 31/12/2017.

➤ Impôts sur le résultat

RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (BENEFICE) 7 459 419,470

I- REINTEGRATIONS	
- Provisions non déductibles	
+ Dotations aux provisions actions non cotées	13 562,406
+ Dotations aux provisions des SICAV	8 582,400
- Provisions déductibles :	
+ Provisions pour créances douteuses (créances sur les assurés)	217 854,544
+ Provisions pour dépréciation des actions cotées	56 757,335
- Moins values des SICAV (à hauteur des dividendes)	234 271,130
- Autres réintégrations	340 940,434
TOTAL REINTEGRATIONS	871 968,249

II- DEDUCTIONS	
- Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	17 805,291
- Reprise provisions des SICAV	
- Résultat fiscal avant déduction des provisions (B)	8 313 582,428
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:	
+ Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées	56 757,335
- Résultat fiscal après déduction des provisions (B)	8 256 825,093

III- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES

- Dividendes et assimilés. (2)	1 032 610,780
- Plus value de cession d'actions acquises après le 01 janvier 2011 est cédées l'année suivant celle de leur acquisition	486 491,621

IV- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3) 6 737 722,692

- Déduction pour réinvestissement exonéré. (2)	0,000
--	-------

- Résultat imposable (code B/P) 6 737 722,692

IMPOT SUR LES BENEFICES	2 358 202,700
CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE	269 508,880
CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE	67 377,220

- RESULTAT NET DE L'EXERCICE 4 764 330,670

IV. Engagements reçus et donnés

	31/12/2018	31/12/2017
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	120 745,000	120 745,000
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	120 745,000	120 745,000

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

1-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société et faisant apparaître un total bilan de 295 627 420 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 4 764 331 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 6 149 703 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 avril 2019

Mounir GRAJA
Expert Comptable Certifié aux Comptes
Imm. L'Émeraude de Tunis Appt A1.2
Montfraisir 1073 Tunis
Tél: 71 902 100 - Fax: 71 950 675

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2018 concernant les articles cités ci-dessus.

B. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2018 :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs, Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance

annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2018 se sont élevés à 11 769 dinars hors TVA.

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ».

A cet effet, le loyer annuel a été révisé et porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2013.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2018 se sont élevés à 27 176 dinars hors TVA.

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2018 se sont élevés à 7 415 dinars hors TVA.

4. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m², et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars

majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les charges de loyers au titre de l'exercice 2018 se sont élevées à 144 889 dinars.

5. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2018 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 58 244 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Directeur Général, Mr Lotfi Ben Haj Kacem, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 23 mars 2017. Il ne bénéficie pas de rémunération.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.
- Les membres du comité de gestion des risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en DT) :

	Directeur Général		Membres du conseil d'administration, du Comité Permanent d'Audit et du Comité de Gestion des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à Court Terme	0	0	47 500	47 500
Total	0	0	47 500	47 500

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 02 avril 2019

Mounir GRAJA
Expert Comptable, Constatant sur Comptes
Imm. L'Émeraude de Tunis Appt A1.2
Montfraisir 1073 Tunis
Tél: 71 902 100 - Fax: 71 950 675